

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20251106-2025_85-DE
Reçu le 10/11/2025
Publié le 10/11/2025

SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
À 18 h 30

Délibération 2025 / 85
(7^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 19

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation :
29 octobre 2025

Date de publication :
10 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette.

Absents : BACH Hélène, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : PROGRAMME VOIRIE 2025 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUVALDOR POUR PLUS-VALUE QUALITATIVE – RUE COSTE CAUDE.

Monsieur PUECH, Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, expose aux membres de l'assemblée délibérante que, dans le cadre du programme de voirie 2025 de CAUVALDOR, la Commune va bénéficier de divers travaux sur la rue n° 051, rue Coste Caude, dont une partie qualitative reste à la charge de la Collectivité.

En effet, conformément au règlement intérieur communautaire de la compétence voirie, « si une Commune sollicite des travaux supplémentaires ou des fournitures spécifiques d'ordre qualitatifs, elle prendra en charge le surcoût sur son budget en abondant un fonds de concours vers la Communauté de communes ».

Le montant total des travaux s'élève à 118 045,00 € hors taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours à hauteur de 118 045,00 €. HT à la Communauté de communes CAUVALDOR représentant la partie « qualitative » des travaux réalisés rue Coste Caude ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération travaux sont bien inscrits au budget principal de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

AR Prefecture

046-214601288-20251106-2025_85-DE
Reçu le 10/11/2025
Publié le 10/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,


Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,


Michel SYLVESTRE

